

SOMMAIRE

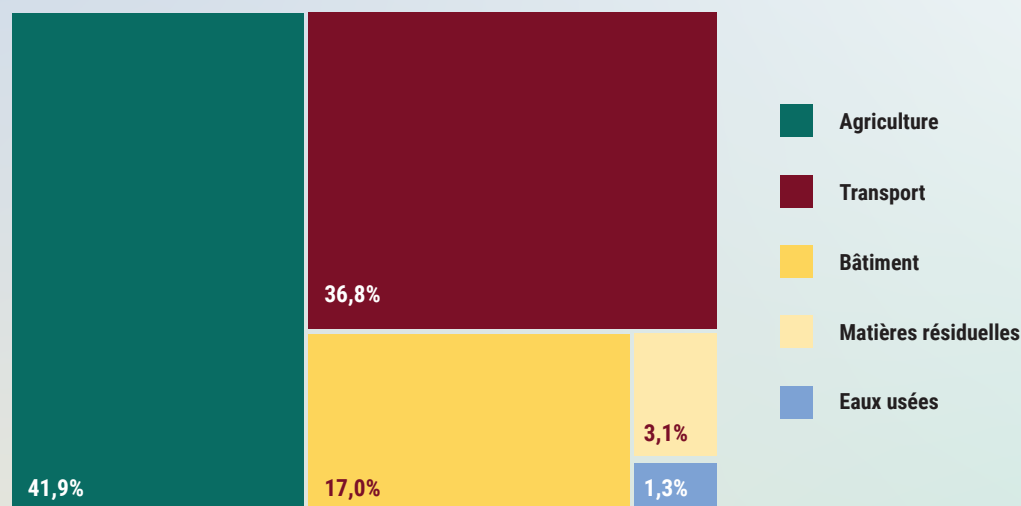
**Plan d'action sur le développement durable
Ville de Saint-Pie**

2025-2029

La Ville de Saint-Pie a adopté, le 7 avril 2025, sa politique sur le développement durable et son plan d'action portant sur cette sphère. La priorité du Conseil pour les années 2025 à 2029 est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de la municipalité. Afin d'être en mesure de quantifier la réduction, la Ville a mandaté en 2022 la firme LCL Environnement pour procéder aux inventaires collectif et institutionnel des GES produits sur son territoire. La firme avait également comme mandat de proposer des pistes d'actions pour réduire la production de GES sur le territoire.

La figure suivante illustre bien les principales sources de GES sur le territoire de Saint-Pie :

Répartition des catégories d'émission



(Inventaire de gaz à effet de serre de la ville de Saint-Pie, Environnement LCL inc. Page 35).

À la suite des constats émergents de cet exercice, un plan d'action a été élaboré pour réduire la production de GES sur le territoire. Ce plan fut élaboré principalement par les membres de la Commission sur le développement durable de la Ville, secondés par divers acteurs.

Lors de l'élaboration du plan d'action, les éléments suivants ont été considérés :

- La priorité aux actions ayant un impact sur la réduction des GES;
- La situation économique actuelle, incluant la capacité et la volonté de payer des citoyens pour des actions écoresponsables;
- La vision des citoyens en regard de la sphère du développement durable au sein de la municipalité;
- Le souci d'accompagner les citoyens dans cette transition écoresponsable.

Les objectifs du plan, et les 46 actions concrètes en découlant, s'arriment autour de 5 grands domaines :

1. Communication, éducation et sensibilisation
2. Administration municipale
3. Aménagement et préservation du territoire
4. Transport et véhicules légers
5. Circularité et réduction du gaspillage

1. Communication, éducation et sensibilisation

La Ville a tenu une consultation publique du 20 janvier 2025 au 9 mars 2025 portant sur le développement durable par sondage. 90% des répondants (nb : 46) considèrent que la municipalité devrait attribuer un niveau de priorité moyenne à élevée au sujet de la sphère du développement durable.

Avec le souci d'impliquer ses citoyens, de les sensibiliser aux enjeux climatiques et de faire rayonner le concept de développement durable, la Ville de Saint-Pie prévoit poser plusieurs actions de communication dans les années à venir. Par exemple :

- Fournir des trucs et astuces pour réduire notre impact environnemental;
- Démystifier le concept de développement durable de façon vulgarisée et amusante sur différentes tribunes (exemple : concours, publications originales telles que des mots croisés, jeux-questionnaires et devinettes, kiosque lors d'évènements, etc.);
- Partager les actions écologiques faites par la municipalité et communiquer les initiatives mises en place par la Ville;
- Créer un onglet dédié au développement durable sur le site web de la Ville, regroupant le suivi des travaux faits par la Commission sur le développement durable.

2. Administration municipale

Les municipalités québécoises jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En tant que gouvernements de proximité, elles disposent de leviers significatifs pour accompagner leur population vers la carboneutralité d'ici 2050, conformément aux engagements du Canada et du Québec. Pour y parvenir, la Ville de Saint-Pie prévoit poser plusieurs actions au sein de son administration dans les années à venir.

Par exemple :

- Réduire et optimiser la consommation énergétique des installations de la municipalité, de sorte à générer une économie de 20% en consommation d'énergie;
- Poursuivre la conversion de l'éclairage des rues au DEL avec pour objectif que la totalité soit convertie en 2026;
- Prévoir les ressources financières nécessaires aux actions projetées pour soutenir le développement durable au sein de la municipalité.





3. Aménagement et préservation du territoire

La Ville de Saint-Pie et ses citoyens ont à cœur de préserver les environnements naturels et favoriser un aménagement durable du territoire. Pour y parvenir, la Ville de Saint-Pie prévoit poser plusieurs actions concernant l'aménagement de son territoire dans les années à venir.

Par exemple :

- Veiller à l'application des règlements sur les bandes riveraines et assurer le respect des normes à ce niveau;
- Bonifier la végétation de façon diversifiée sur son territoire en plantant ou offrant diverses essences d'arbres et d'arbustes, ainsi que des plantes attirant les pollinisateurs, etc. (objectif minimal de 20 arbres plantés par année sur les terrains publics, en plus des dons);
- Reconduire et promouvoir la journée annuelle de donation d'arbres;
- Favoriser de nouvelles constructions plus écoresponsables en encadrant des projets de construction, de sorte à assurer la conservation de l'environnement naturel existant et la réduction des ilots de chaleur;
- Assurer la sauvegarde des milieux naturels dans les nouveaux développements industriels par de la réglementation;
- Considérer les options favorisant la déminéralisation lors de la réfection des rues (retour à un sol plus naturel, verdissement);
- Offrir aux agriculteurs du territoire l'accès à de l'information en matière d'agriculture durable.

4. Transport et véhicules légers

La Ville de Saint-Pie souhaite contribuer à la bonification du parc de véhicules électrifiés (en concordance avec les objectifs du Gouvernement du Québec) et a également comme visée de réduire l'empreinte environnementale associée aux déplacements en voiture sur son territoire. Ainsi, l'objectif est de favoriser la mobilité et le transport durable au sein de la municipalité et intermunicipal. Pour y parvenir, la Ville de Saint-Pie prévoit poser plusieurs actions portant sur les transports dans les années à venir.



Par exemple :

- Bonifier la flotte de véhicules électriques et hybrides de la municipalité (cible de 40%);
- Développer le réseau de piste cyclable municipal et intermunicipal;
- Promouvoir et inciter le développement de l'offre de services de transport en commun;
- Mettre en place un projet pilote d'autopartage;
- Créer des espaces de stationnement dédiés au covoiturage;
- Mettre à la disposition des citoyens une borne à chargement rapide pour les véhicules électriques sur le territoire.





5. Circularité et réduction du gaspillage

L'achat local engendre moins de déchets et de gaspillage, et permet d'encourager des producteurs locaux tout en requérant des transports plus restreints. Dans cette visée d'habitudes de consommation plus écoresponsables, l'optimisation de la gestion des matières résiduelles est également à considérer. Pour y parvenir, la Ville de Saint-Pie prévoit poser plusieurs actions portant sur ses habitudes de consommation pour les années à venir.

Par exemple :

- Instaurer la collecte à trois voies dans tous les bâtiments de la Ville;
- Revoir les habitudes lors des événements sociaux organisés par la Ville (utilisation de vaisselle réutilisable ou compostable, collaboration avec des producteurs locaux, etc.);
- Poursuivre et bonifier l'utilisation de l'argent st-pien;
- Réviser la politique d'approvisionnement de la Ville pour favoriser l'achat local et durable;
- Réaliser une transition numérique pour toutes tâches administratives de la municipalité (objectif « sans papier » d'ici 2029);
- Promouvoir les initiatives et collaborations favorisant la récupération et pratiques innovantes en matière d'économie circulaire (exemple : journée de récupération des plastiques agricoles, partenariat pour symbiose industrielle, etc.)

Conclusion

Le plan d'action de développement durable 2025-2029 de la Ville de Saint-Pie représente l'aboutissement de la volonté de la municipalité de s'inscrire dans un modèle de gestion plus responsable, plus inclusif et respectueux des équilibres naturels, tout en conciliant les besoins des générations présentes et futures.

La vision est simple : faire de Saint-Pie une municipalité où l'environnement, l'économie et la vie communautaire et sociale se rejoignent harmonieusement pour le bien-être de tous.

Pour consulter le plan d'action détaillé adopté par la Ville de Saint-Pie le 7 avril 2025, veuillez visiter le site Internet <https://villest-pie.ca>.





77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie
(Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450-772-2488
Télécopieur : 450-772-2233